

352737-2026 - Hange

Prantsusmaa – Arhitektuuri-, insener-tehnilise projekteerimise ja planeerimisteenused – Relance
Mission de maîtrise d'oeuvre - Réhabilitation du bâtiment ES10 situé aux Halles en Commun -
ZAC La Courrouze à RENNES (35)

OJ S 98/2026 22/05/2026

Hanketeade või kontsessiooniteade – üldkord

Teenused

1. Hankija

1.1. Hankija

Ametlik nimi: TERRITOIRES ET DEVELOPPEMENT

E-posti aadress: mehdi.teffahi@territoires-rennes.fr

Hankija õiguslik vorm: Riigi osalusega äriühing

Hankija tegevus: Üldised avalikud teenused

2. Menetlus

2.1. Menetlus

Pealkiri: Relance Mission de maîtrise d'oeuvre - Réhabilitation du bâtiment ES10 situé aux Halles en Commun - ZAC La Courrouze à RENNES (35)

Kirjeldus: Relance Mission de maîtrise d'oeuvre - Réhabilitation du bâtiment ES10 situé aux Halles en Commun - ZAC La Courrouze à RENNES (35) Les missions confiées sont les suivantes : Missions de base DIAG/ESQ - Diagnostic - Esquisse APS - Etudes d'avant-projet sommaire APD - Etudes d'avant-projet définitif PRO - Etudes de projet ACT - Assistance aux opérations de réception et pendant la garantie de parfait achèvement VISA - Visa sur les études d'exécution DET - Direction de l'exécution du ou des contrats de travaux AOR - Assistance apportée au maître de l'ouvrage lors des opérations de réception Missions complémentaires MC1 SSI - Coordination des systèmes de Sécurité Incendie MC2 OPC - Ordonnancement, pilotage et coordination MC3 - Réemploi MC4 - Permanence architecturale

Menetluse tunnus: 5926111d-5144-461c-bef3-9d9dc71a4852

Sisemine tunnus: ZAC La Courrouze

Menetluse liik: Väljakuulutamisega läbirääkimistega hankemenetlus / konkurentsipõhine läbirääkimistega hankemenetlus

Kiirendatud menetlus: ei

Menetluskorra kirjeldus: La prestation est dévolue selon la procédure avec négociation prévue aux articles L.2124-3 et R.2161-12 à 20 du code de la Commande Publique. Cette procédure comprend : - Une 1ère phase permettant la sélection des candidatures. - Une 2ème phase permettant le choix de l'offre économiquement la plus avantageuse parmi les candidats sélectionnés sur la base du dossier de consultation.

2.1.1. Eesmärk

Lepingu olemus: Teenused

Peamine liigitus (cpv): 71240000 Arhitektuuri-, insener-tehnilise projekteerimise ja planeerimisteenused

Täiendav liigitus (cpv): 71300000 Insener-tehnilised teenused, 71335000 Tehnikateadused

2.1.2. Lepingu täitmise koht

Linn: Ille-et-Vilaine

Riik – jaotus (NUTS): Ille-et-Vilaine (FRH03)

Riik: Prantsusmaa

2.1.3. Maksumus

Eeldatav maksumus käibemaksuta: 850 000,00 EUR

2.1.4. Üldine teave

Õiguslik alus:

Direktiiv 2014/24/EL

2.1.6. Kõrvaldamise alused

Väljajätmise aluste allikad: Teade

Siseriikliku õiguse kohane samalaadne olukord, näiteks pankrot: Le candidat individuel, ou chaque membre du groupement, ne doit pas entrer dans l'un des cas d'exclusion de la procédure de passation prévus par le code de la commande publique

5. Osa

5.1. Osa: LOT-0001

Pealkiri: Relance Mission de maîtrise d'oeuvre - Réhabilitation du bâtiment ES10 situé aux Halles en Commun - ZAC La Courrouze à RENNES (35)

Kirjeldus: Relance Mission de maîtrise d'oeuvre - Réhabilitation du bâtiment ES10 situé aux Halles en Commun - ZAC La Courrouze à RENNES (35). Les missions confiées sont les suivantes : Missions de base DIAG/ESQ - Diagnostic - Esquisse APS - Etudes d'avant-projet sommaire APD - Etudes d'avant-projet définitif PRO - Etudes de projet ACT - Assistance aux opérations de réception et pendant la garantie de parfait achèvement VISA - Visa sur les études d'exécution DET - Direction de l'exécution du ou des contrats de travaux AOR - Assistance apportée au maître de l'ouvrage lors des opérations de réception Missions complémentaires MC1 SSI - Coordination des systèmes de Sécurité Incendie MC2 OPC - Ordonnancement, pilotage et coordination MC3 - Réemploi MC4 - Permanence architecturale Sisemine tunnus: 1

5.1.1. Eesmärk

Lepingu olemus: Teenused

Peamine liigitus (cpv): 71240000 Arhitektuuri-, insener-tehnilise projekteerimise ja planeerimisteenused

Täiendav liigitus (cpv): 71300000 Insener-tehnilised teenused, 71335000 Tehnikateadused

Täiendavad hankevõimalused:

Täiendavate hankevõimaluste kirjeldus: Prestations similaires. Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier à l'attributaire du marché, en application de l'article R.2122-7 du code de la commande publique, des marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires à celles qui lui seront confiées au titre du marché dans le cadre d'un marché négocié sans publicité ni mise en concurrence. Dans la mesure où la mise en concurrence du premier marché doit avoir pris en compte le montant total envisagé, le montant des marchés de prestations similaires ne pourra en aucun cas faire excéder un éventuel seuil de procédure, cela entraînerait de fait irrégularité du marché. La durée pendant laquelle ces nouveaux marchés pourront être conclus ne peut dépasser trois ans à compter de la notification du présent marché.

5.1.2. Lepingu täitmise koht

Linn: Ille-et-Vilaine

Sihnumber: 35000

5.1.3. Eeldatav kestus

Kestus: 72 Kuud

5.1.5. Maksumus

Eeldatav maksumus käibemaksuta: 850 000,00 EUR

5.1.6. Üldine teave

Reserveeritud osalemine:

Osalemine ei ole reserveeritud.

Hankeprojekt, mida ei rahastata ELi vahenditest

Hanke suhtes kohaldatakse riigihankelepingut (GPA): jah

Teave eelmiste teadete kohta:

Eelmise teate tunnus: 85547-2026

Lisateave: Il est précisé qu'il s'agit d'une relance de la consultation, la consultation initiale ayant fait l'objet d'une déclaration sans suite. Compétences exigées du titulaire Chaque candidat, candidat unique ou groupement, devra réunir au minimum et obligatoirement les domaines de compétences suivants : -Architecture : conception architecturale, maîtrise des règles d'urbanisme, intégration paysagère et patrimoniale. -Structure et génie civil : dimensionnement des fondations, ossature, planchers et charpentes. -Fluides et techniques du bâtiment : chauffage, ventilation, climatisation, plomberie, électricité, sécurité incendie. -Acoustique et thermique : respect des normes de performance énergétique et acoustique. -Sécurité et accessibilité : conformité ERP, normes PMR, sécurité incendie. -Environnement et développement durable : choix de matériaux, gestion des déchets, performance énergétique et réduction des impacts environnementaux. -Réemploi des matériaux : l'équipe devra accompagner le projet dans la mise en oeuvre du réemploi, incluant : - Appui à la conception pour le réemploi, incluant la définition et la mise en place de processus de qualification des produits réemployés -Sourcing local et fiabilisation des matériaux réemployés à intégrer dans le projet -Suivi de chantier, incluant la logistique matière (coordination des livraisons, stockage, mise à disposition des entreprises) -Réalisation d'un bilan de répliquabilité pour capitaliser sur les retours d'expérience -Permanence architecturale : l'architecte devra assurer une présence sur le site afin de : -Vivre le site et dialoguer avec les usagers : installer un bureau, caravane, container ou atelier sur place pour rencontrer les habitants, usagers et élus - Faire du projet un processus vivant : le projet évolue par l'usage et les retours du terrain, au-delà de la seule phase de permis -Associer les habitants et acteurs locaux : favoriser la co-conception où les usagers participent aux décisions et parfois à la fabrication -Construire avec les ressources locales : valoriser l'économie circulaire, le réemploi et les savoir-faire locaux - Faire du chantier un temps public : transformer le chantier en lieu d'apprentissage, d'expérimentation et de culture, ouvert au public et au participatif -BIM/maquette numérique : - Maîtrise des outils de modélisation 3D et de gestion des données techniques -Intégration du projet selon la charte BIM de RENNES METROPOLE annexée au DCE, facilitant la maintenance et la capitalisation des informations du bâtiment Il est fortement conseillé que le mandataire en cas de groupement soit l'architecte. Rappel des éléments nécessaires à la sélection des candidatures Chaque candidat ou chaque membre de l'équipe candidate devra produire dans un dossier « Candidature » les pièces suivantes : 1/ Une lettre de candidature (DC1 ou équivalent) comportant l'ensemble des indications permettant d'identifier le candidat ou l'ensemble des membres du groupement en cas de réponse en groupement. La lettre de candidature n'a pas à être signée par le représentant du candidat, et le cas échéant par chacun des membres du groupement. Cependant, dans le cas d'un groupement, le

mandataire devra fournir, si le groupement est admis à déposer une offre, un document d'habilitation signé par les autres membres du groupement et précisant les conditions de cette habilitation. Le seul dépôt de la candidature et de l'offre vaut engagement du candidat à signer ultérieurement l'acte d'engagement du marché qui lui serait attribué dans le délai de validité des offres. Tout défaut de signature, retard ou réticence expose l'auteur de l'offre à une action en responsabilité 2/ Une déclaration sur l'honneur attestant qu'il ne fait pas l'objet d'une des interdictions de soumissionner telles que définies aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-11 du code de la commande publique et qu'il est en règle au regard des articles L 5212-1 à L 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés. La remise d'un DC1 complété sur ce point ou d'un DUME vaudra remise d'une déclaration sur l'honneur. Comme la lettre de candidature, la déclaration sur l'honneur n'a pas à être signée par le candidat ou par chacun des membres d'un groupement le cas échéant. Elle sera signée au stade de la sélection des candidats admis à remettre une offre par les seuls candidats retenus (candidat seul ou ensemble des cotraitants en cas de groupement). L'attention des candidats est attirée sur le fait qu'ils doivent informer sans délai l'acheteur de tout changement de situation, au cours de la procédure de passation ainsi d'ailleurs qu'au cours de l'exécution du marché, qui les placeraient dans un des cas d'interdiction de soumissionner ayant pour effet de les exclure d'un marché public.

5.1.9. Kvalifitseerimistingimused

Valikukriteeriumide allikad: Teade

Kriteerium: Registreerimine asjakohases kutsealases registris

Valikukriteeriumi kirjeldus: Les renseignements concernant l'aptitude à exercer l'activité professionnelle Description: Il est précisé que les prestations du marché de maîtrise d'oeuvre n'entrent qu'en partie dans le champ d'activités réglementées. L'activité réglementée concerne la profession d'Architecte. Compte tenu que la profession d'architecte est réglementée, en application de la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture, l'architecte devra produire un justificatif de son inscription au tableau de l'ordre régional des architectes (ou document équivalent pour les candidats domiciliés à l'étranger).

Kriteeriume kasutatakse menetluse teise etappi kutsutavate taotlejate väljavalimiseks

Kriteerium: Üldine aastane käive

Valikukriteeriumi kirjeldus: Les renseignements concernant la capacité économique et financière du candidat (et pour chacun des membres en cas de groupement) : - Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles. Le candidat pourra prouver sa capacité financière par tout autre document considéré comme équivalent par le maître de l'ouvrage s'il est objectivement dans l'impossibilité de produire l'un des renseignements demandés relatifs à sa capacité financière.

Kriteeriume kasutatakse menetluse teise etappi kutsutavate taotlejate väljavalimiseks

Kriteerium: Keskmise aastane tööjõud

Valikukriteeriumi kirjeldus: Les renseignements concernant la capacité technique et matériel de l'entreprise (et pour chacun des membres en cas de groupement) : - Une indication des titres d'études et professionnels (CV), pour chaque membre de l'équipe pluridisciplinaire en tant qu'opérateur économique ou des cadres de la structure et notamment des responsables de prestations de services, de même nature que l'objet du marché. - Une déclaration pour chaque membre de l'équipe pluridisciplinaire, indiquant, le matériel et l'équipement technique,

notamment les spécifications du matériel informatique (dont postes informatiques, logiciels) dont le candidat disposera pour la réalisation du marché. - Une déclaration, pour chaque membre de l'équipe pluridisciplinaire, indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.
Kriteeriume kasutatakse menetluse teise etappi kutsutavate taotlejate väljavalimiseks

Kriteerium: Viited määratud teenustele

Valikukriteeriumi kirjeldus: - Une liste des principales références d'opérations effectuées, de nature et d'importance équivalentes à la présente opération (économie circulaire, des tiers-lieux et des bâtiments démonstrateurs à forte valeur environnementale ou sociale intégrant une approche de sobriété financière et architecturale), réalisés dans les différents domaines d'intervention énumérés à l'article 1.5 du règlement de consultation (compétences exigées du titulaire), exécutées par ses soins au cours des 3 dernières années ou en cours, en précisant le montant, la date, les maîtres d'ouvrages concernés (publics ou privés). Les prestations de services sont prouvées par des attestations du maître d'ouvrage ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique. Il est demandé que les cinq références les plus pertinentes par rapport à l'objet de la présente consultation soient mises en évidence (ce, pour chaque membre en cas de groupement) dans le cadre de références joint en annexe du règlement de la consultation. - Certificats de qualifications professionnelles des entreprises (carte professionnelle) : o Du diplôme d'État d'architecte (ADE) et de l'habilitation à l'exercice de la maîtrise d'oeuvre en son nom propre (HMONP) ou diplôme d'architecte diplômé par le gouvernement (DPLG) délivré jusqu'en 2007.

Kriteeriume kasutatakse menetluse teise etappi kutsutavate taotlejate väljavalimiseks

Teave kaheetapilise menetluse teise etapi kohta:

Menetluse teise etappi kutsutavate taotlejate miinimumarv: 3

Menetluse teise etappi kutsutavate taotlejate maksimumarv: 5

Menetlus toimub järjestikuste etappidena. Igas etapis võidakse mõni osaleja kõrvaldada
Hankija jätab endale õiguse sõlmida leping esialgsete pakkumuste alusel ilma edasiste läbirääkimisteta

5.1.10. Pakkumuste hindamise kriteeriumid

Kriteerium:

Liik: Kvaliteet

Kirjeldus: Valeur technique

Hindamise kaalukriteeriumi kategooria: Kaal (protsentides, täpne)

Hindamiskriteerium – arv: 70

Kriteerium:

Liik: Hind

Kirjeldus: Prix des prestations

Hindamise kaalukriteeriumi kategooria: Kaal (protsentides, täpne)

Hindamiskriteerium – arv: 30

5.1.11. Hankedokumendid

Keeled, milles hankedokumendid on ametlikult kättesaadavad: prantsuse keel

Lisateabe taotlemise tähtaeg: 15/06/2026 17:00:00 (UTC+02:00) Ida-Euroopa aeg, Kesk-Euroopa suveaeg

Hankedokumentide aadress: https://territoires.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2026_aggRHFjZum

5.1.12. Hanke tingimused

Esitamise tingimused:

Elektrooniline esitamine: Nõutav

Esitamise aadress: <https://territoires.achatpublic.com/>

Keeled, milles võib pakkumusi või osalemistaotlusi esitada: prantsuse keel

Elektrooniline kataloog: Ei ole lubatud

Variandid: Ei ole lubatud

Osalemistaotluste esitamise tähtaeg: 26/06/2026 12:00:00 (UTC+02:00) Ida-Euroopa aeg, Kesk-Euroopa suveaeg

Lepingutingimused:

Lepingu täitmine peab toimuma kaitstud tööhõive programmide raames: Ei

E-arveldamine: Lubatud

Kasutatakse elektroonilisi tellimusi: ei

Kasutatakse elektroonilisi makseid: ei

Õiguslik vorm, mida eeldatakse pakujate rühmalt, kellega sõlmitakse leping: Le marché sera conclu soit en entreprise générale, soit en entreprises groupées. En cas de constitution d'un groupement, dans le cas où il ne revêtirait pas cette forme lors du dépôt de sa candidature ou de son offre, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de contraindre le groupement attributaire à revêtir la forme d'un groupement conjoint. Dans le cas d'un groupement conjoint, le mandataire sera solidaire des autres membres du groupement. La nature des prestations à exécuter pouvant entraîner, pour des activités de technicité complémentaire, l'association de moyens et de compétences techniques, juridiques, financières et administratives spécifiques d'opérateurs économiques distincts, le maître d'ouvrage demande à ce que le groupement à constituer soit conjoint. Il est fortement conseillé que le mandataire en cas de groupement soit l'architecte. Possibilité de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou de plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements. Il est autorisé de présenter un sous-traitant dans le cadre d'une candidature déposée par un groupement, même si ce sous-traitant est présent dans un autre groupement en tant que cotraitant. Il est aussi autorisé qu'un sous-traitant d'un groupement puisse être aussi sous-traitant d'un autre groupement. Il est précisé que la composition du groupement ne peut être modifiée entre la date de remise des candidatures et la date de signature du marché. Chaque membre du groupement devra être obligatoirement connu dès la remise des candidatures sous peine de nullité de celle-ci.

Rahastamiskord: Avance Par dérogation à l'article 11.1 du CCAG MOE, il est prévu le versement d'une avance dans les conditions ci-après : une avance est accordée au titulaire lorsque le montant initial du marché est supérieur à 50 000 Euros HT et dans la mesure où le délai d'exécution est supérieur à 2 mois. Les modalités sont précisées au CCAP. Retenue de garantie Le maître d'oeuvre est dispensé de retenue de garantie.

5.1.15. Vahendid

Raamleping:

Ei kohaldata raamlepingut

Teave dūnaamilise hankesüsteemi kohta:

Ei kohaldata dūnaamilist hankesüsteemi

5.1.16. Lisateave, lepitus ja vaidlustus

Vaidlustusorgan: Tribunal Judiciaire de Rennes

Teave vaidlustamise tähtaegade kohta: 30 jours

8. Organisatsioonid

8.1. ORG-0001

Ametlik nimi: TERRITOIRES ET DEVELOPPEMENT

Registreerimisnumber: 57920082500050

Postiaadress: 1 rue Geneviève de Gaulle Anthonioz

Linn: Rennes

Sihtnumber: 35200

Riik – jaotus (NUTS): Ille-et-Vilaine (FRH03)

Riik: Prantsusmaa

E-posti aadress: mehdi.teffahi@territoires-rennes.fr

Telefon: 0299351515

Teavevahetuse lõpp-punkt (URL): https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2026_aggRHFjZum

Hankija profiil: <https://territoires.achatpublic.com/sdm/ent2/gen/index.jsp>

Selle organisatsiooni rollid:

Hankija

8.1. ORG-0002

Ametlik nimi: Tribunal Judiciaire de Rennes

Registreerimisnumber: 17350111500161

Postiaadress: 7, rue Pierre Abélard CS 73127

Linn: RENNES

Sihtnumber: 35200

Riik – jaotus (NUTS): Ille-et-Vilaine (FRH03)

Riik: Prantsusmaa

E-posti aadress: accueil.tj-rennes@justice.fr

Telefon: 0299653737

Selle organisatsiooni rollid:

Vaidlustusorgan

Teave teate kohta

Teate tunnus/version: 9fb9841b-6d14-4568-bcd4-26e49b04ec84 - 01

Vormi liik: Hange

Teate liik: Hanketeade või kontsessiooniteade – üldkord

Teate alaliik: 16

Teate saatmise kuupäev: 21/05/2026 11:46:47 (UTC+02:00) Ida-Euroopa aeg, Kesk-Euroopa suveaeg

Keeled, milles käesolev teade on ametlikult kättesaadav: prantsuse keel

Teate avaldamise number: 352737-2026

ELT S väljaande number: 98/2026

Avaldamise kuupäev: 22/05/2026